

Note d'interpellation à l'Etat du Sénégal pour ouvrir un débat populaire autour de la nouvelle loi sur la biosécurité

Depuis les années 80, et en défense de la vie et de la démocratie, divers groupes d'intérêt du Sénégal promeuvent les droits des exploitations agricoles familiales et de leurs systèmes semenciers, et ont exprimé et continuent d'exprimer des préoccupations liées à l'utilisation et à la gouvernance des biotechnologies. Il s'agit des paysans, des pasteurs, des pêcheurs, des associations consuméristes, de collectivités territoriales, d'environnementalistes, de scientifiques et autres ONGs spécialisées. Tous sont des détenteurs légitimes de droits dans le pays, dont l'Assemblée nationale est censée être un mécanisme représentatif.

Nous, signataires de la présente déclaration, sommes donc consternés, inquiets et indignés de la manière dont les députés de l'Assemblée nationale du Sénégal ont adopté, le 03 Juin, à l'unanimité, sans débat et en procédure d'urgence, la nouvelle loi sur la biosécurité. Elle vient abroger la loi n°2009-27 du 08 juillet 2009 qui assurait une protection de la diversité biologique, et en particulier son article 18 interdisant d'importer ou de mettre sur le marché des Organismes Génétiquement Modifiés (OGM).

Nous regrettons que le processus d'élaboration de cette nouvelle loi qui ouvre la porte aux OGM au Sénégal n'ait pas fait l'objet d'un vrai processus inclusif et participatif avec les différents segments de la société, en particulier avec les agriculteurs et une diversité de représentants de la société civile.

Au niveau international, de nombreuses recherches et expérimentations ont fini de renseigner sur les risques sanitaires, économiques et environnementaux que représentent les OGM comme l'illustre, tout près de nous, l'exemple du coton Bt au Burkina Faso qui a fait perdre aux paysans cotonculteurs, et à ce pays respectivement, leur principale source de revenus et d'importantes devises d'exportations.

De plus, ces dernières années, les technologies utilisées pour modifier le génome ont montré des incertitudes quant à leurs effets à court et à long terme sur les individus et la biodiversité.

Et pourtant, depuis 2015, nous interpellons le Ministère de l'Agriculture (MAER) et l'Agence Nationale de Biosécurité (ANB) pour que le gouvernement du Sénégal organise un débat national sur la question, en particulier avec les agriculteurs et les consommateurs qui sont concernés au premier plan comme l'a suggéré l'Académie Nationale des Sciences et Techniques du Sénégal (ANSTS) partagé lors de la Séance Académique Solennelle du 28 février 2017.

Vu le soutien de l'Etat à la Transition agroécologique, nous avons compris que les interpellations auprès du MAER et de l'ANB avaient eu un écho favorable. Notre compréhension a été renforcée par la note de service N° 01734 MAER/DA (2021) mettant en place le comité Technique national de suivi du Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'alimentation et l'Agriculture (TIRPAA).

Ainsi:

- face aux risques que représentent les OGM sur la diversité biologique et la santé humaine et animale
- Face au risque de faire perdre au Sénégal sa place de pays référence de l'agroécologie
- **l'Etat du Sénégal devrait surseoir à la promulgation de la loi sur la biosécurité en attendant qu'un débat populaire avec l'ensemble des acteurs ne soit réalisé** autour de ce texte juridique, conformément aux exigences de l'article 13 de la Convention sur la biodiversité et de l'article 23 du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.

Signataires lettre interpellation sur la loi biosécurité du 4/07/2022

1	ACTION AID
2	Agrécol Afrique
3	Alliance pour la Souveraineté Alimentaire en Afrique (AFSA)
4	Ambassadeurs de l'Environnement
5	Ambekoun Solidarité
6	Assemblée de Coopération pour la Paix (ACPP)
7	Association d'Actions Concertées pour l'Entraide et la Solidarité (ACCES)
8	Association des Producteurs de Semences Paysannes du Sénégal (ASPSP)
9	Cadre de concertation des Producteurs d'Arachide (CCPA)
10	Centre d'Etudes de Recherche et Formation en Langues Africaines (CERFLA)
11	Centre de Promotion Agricole et Sociale de Diembéring (CPAS)
12	Centre Mampuya
13	CICODEV Africa
14	Coalition pour la Protection du Patrimoine Génétique (COPAGEN)
15	Comité Ouest Africain sur les Semences Paysannes (COASP)
16	Comité Régional de Solidarité pour les Femmes en Casamance (USOFORAL)
17	Conseil national de concertation et de coopération des ruraux du Sénégal (CNCR)
18	Coordination des Actions pour la Restauration des Mangroves (CAREM)
19	Enda Pronat
20	Fédération des ONG du Sénégal (FONGS)
21	Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique du Sénégal (FENAB)
22	Forum Civil Sénégalais
23	GIE Ballal
24	Gret
25	HEKS-EPER
26	IED Afrique
27	Jeunesse Actions Agro Ecologiques Sahéliennes (JAAES)
28	Médiaquart
29	Nous Sommes la Solution (NSLS)
30	Réseau National des Femmes Rurales du Sénégal (RNFRS)